

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 82/296 du 16/04/82
Portant nomination de Madame NGOBALI
EMANI Marie Jeanne, en qualité de
Directrice de l'Assistance Hotelière
à la Direction Générale du Tourisme,

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution;
Vu le décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les
attributions des membres du Gouvernement;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979, portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret
n°80/644 susvisé;
Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er.- Madame NGOBALI EMANI Marie Jeanne, Technicienne Supé-
rieure du Tourisme, est nommée Directrice de l'Assistance Hotelière
à la Direction Générale du Tourisme.

Article 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contrai-
res au présent décret.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal
Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout
où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 16/04/82.

Par me Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Tourisme et de
l'Environnement

Le Ministre des Finances

Boniface MATINGOU.-

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-